

## MISSION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS PSF (Projets sportifs fédéraux) de l'ANS (Agence nationale du Sport)

### Rapport d'activité 2022

Pour la quatrième année d'instruction, l'équipe a étudié les demandes avec la même méthode que les années précédentes.

- L'équipe d'instruction nationale était constituée de cinq binômes composés chacun d'un élu et d'un conseiller technique.
- Les dossiers ont été répartis par région entre les binômes en veillant à ce que les membres des binômes ne travaillent pas sur leur propre région.
- Deux réunions ont eu lieu, une préparatoire afin de fixer la méthode de travail commune et une en fin de processus pour valider les propositions des binômes et arbitrer, si nécessaire, les montants de subvention proposés à l'Agence.
- Lors de la réunion finale, tous les arbitrages ont été rendus afin de respecter les consignes de l'Agence et finir d'harmoniser le traitement des dossiers pour garantir l'équité des propositions de financement.

Il a été noté une grande disparité dans les dossiers. Si ceux-ci sont tous remplis, beaucoup d'actions restent peu détaillées et ne reprennent que les grands objectifs sans rentrer dans le détail des projets (trop d'actions très généralistes dans lesquelles tout est mélangé). Souvent aucune précision n'est apportée sur le côté opérationnel du projet.

Comme chaque année les budgets dans les CERFA sont toujours difficiles à comprendre. Un rappel sera donc fait dans la lettre de cadrage.

Au total, **248 actions** ont été transmises à la FFVL par **91 structures**. L'ensemble des demandes formulées s'élevait à **489 947 €** pour une enveloppe à répartir de **255 600 €** (en diminution de 9 000 € par rapport à 2021).

La commission a respecté les règles édictées par l'Agence.

- Répartir a minima **32 376 €** pour les DOM-TOM (33 086 € accordés).
- Répartir a minima un montant de **27 000 €** pour les actions en direction des femmes (27 508 € accordés).
- Continuer d'augmenter proportionnellement l'enveloppe pour les clubs (objectif 2024 : 50 % de l'enveloppe globale) (+ 2,45 % par rapport à 2021. 45 % actuellement).
- Respecter les subventions plancher (**1 500 € ou 1 000 € en zone de revitalisation rurale**) pour chaque structure.

#### Répartition de l'enveloppe budgétaire 2022

Structures	Métropole	Outre-mer	Total	
Club	98 220 €	16 800 €	115 020 €	45,0 %
CDVL	36 000 €	0 €	36 000 €	14,1 %
Ligue	88 983 €	15 597 €	104 580 €	40,9 %
<b>Total</b>	<b>223 203 €</b>	<b>32 397 €</b>	<b>255 600 €</b>	

Sophie Maurel  
Directrice administrative

Yves Goueslain  
Directeur technique national